



COMMUNE DE TRAENHEIM

Traenheim Juillet-Août 2020 (2)

DECLARATION DE TRAVAUX - **RECTIFICATIF**

Les règles et les lois changent et nul n'est censé ignorer la loi.

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment (ex. : local commercial qui devient un logement).

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Une déclaration préalable de travaux est exigée si vous créez à la fois :

- Plus de 5 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher
- Une emprise au sol et une surface de plancher inférieures ou égales à 20 m²

Traenheim étant couvert par le PLU (plan local d'urbanisme), vous pouvez créer jusqu'à 40 m² d'extension en déposant une DP.

Si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, **il faudra demander un permis de construire et recourir à un architecte.**

TOURNÉE MAISONS FLEURIES

Nous avons le plaisir de vous informer que la tournée du jury "Maisons Fleuries" aura lieu le vendredi 10 juillet 2020.

Nous nous réjouissons et vous remercions à l'avance de vos efforts pour l'embellissement de notre village.

SITE INTERNET DE LA MAIRIE

Le nouveau site internet de la commune est accessible. Vous pouvez vous connecter à www.traenheim.fr

Vous trouverez également toutes les informations concernant la mairie et le village sur notre page Facebook (mairie de Traenheim).

FESTIVITE A VENIR

PINOT & SONO : du vin, des planchettes, de la musique et des copains. Rendez-vous le dimanche 9 août 2020 de 11 h à 23 h, au domaine Fischbach 34 rue Principale (voir au dos) : Prix d'entrée 5€ + 1 verre offert

FERMETURE SECRETARIAT DE LA MAIRIE : DU 2 AU 16 AOUT 2020

Le Maire
Gérard STROHMENGER



4, Rue de l'Ecole - 67310 - TRAENHEIM

Tél.03.88.50.38.59 - Courriel : mairie@traenheim.fr - site internet : www.traenheim.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Mardi et jeudi de 15 h à 18h - Mercredi de 8h à 11h

PINOT & SONO[®]

DIM. 09/08

34, rue principale
TRAENHEIM

animé par
**DJ Alex Nite
& Frawçois**

RESTAURATION
Planchettes
Bières
Vins

PENSEZ À RÉSERVER!

06 89 98 51 37
pinotsono@gmail.com

**NOMBRE DE PLACES
LIMITÉES**

